

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 275-2015
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.1101

Déposée le: 16.11.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: von Kaenel (Villeret, PLR) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 19.11.2015

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Révision des normes CSIAS, mise en application rapide dans le canton de Berne

Suite à la révision des normes CSIAS du 21 septembre 2015, le Conseil-exécutif est chargé de mettre en application ces nouvelles normes dans tout le canton au plus tard le 31 mars 2016.

Développement

Lors de la deuxième conférence sociale, les directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales ont adopté, en date du 21 septembre 2015, les modifications des normes CSIAS et recommandé une mise en œuvre aux cantons à partir du 1^{er} janvier 2016. Les cantons devaient donc avoir suffisamment de temps pour mettre en vigueur ces modifications dès le début de l'année 2016 ou, au moins, initier les processus allant dans ce sens.

Pour rappel, ci-dessous les principales modifications :

- Le forfait d'entretien des ménages à partir de six personnes est réduit de 76 francs par personne/mois.

- Les montants en faveur des jeunes adultes jusqu'à 25 ans qui ont leur propre ménage sont réduits de 20 pour cent et passent de 986 francs actuellement à 789 francs.
- Dans les cas graves, les possibilités de sanction sont augmentées de 30 pour cent. Les sanctions vont d'une réduction de 5 à 30 pour cent du forfait d'entretien.
- Avec le supplément d'intégration (SI) sont reconnues les prestations qui augmentent les chances d'une insertion couronnée de succès. Le supplément minimal d'intégration (SMI) est supprimé.

La mise en application de ces nouvelles normes doit se faire rapidement, car l'opinion publique se montre de plus en plus méfiante et critique vis-à-vis de l'aide sociale, spécialement dans le cas des familles nombreuses où, dans certains cantons, il devient plus « rentable » de vivre de l'aide sociale que de travailler !

Même le conseiller d'Etat socialiste vaudois Pierre-Yves Maillard a dénoncé ce phénomène dans une interview parue dans le journal *24 Heures* du 18 avril 2015, ce qui prouve bien que l'urgence de l'adaptation des normes CSIAS n'est pas seulement un thème électoral des partis bourgeois, mais bien une réalité.

Motivation de l'urgence

Si des dispositions légales doivent être modifiées, cette motion devra être traitée rapidement par le Grand Conseil pour entrer en vigueur dans les meilleurs délais